



INFOS PRATIQUES

URBANISME : VOS DÉMARCHES EN LIGNE ET LES CONDITIONS D'ACCÈS AU SERVICE

Mis en ligne le 10 novembre 2021

Retrouvez toutes les démarches et informations utiles liées à l'urbanisme sur les pages dédiées actualisées du [site Internet de la commune](#) :

- [Les règles d'urbanisme](#)
- [Les demandes d'autorisation d'urbanisme](#)
- [\(Nouveau\) Le guichet numérique : déposez votre demande en ligne](#)
- [Cadastre : où se situe mon terrain ?](#)
- [Conseils et aides au logement](#)
- [Futur quartier ZAC Bosquet des sources](#)
- [Signalements](#)
- [Travaux](#)

Le service urbanisme est accessible sur RDV. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 40 16 72 36. Fermeture uniquement le vendredi après-midi.



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV. Prise de RDV au 02 40 16 72 36. Accueil téléphonique fermé le vendredi après-midi

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.